

Piétonisation des rues Général Leclerc et du Chapitre : pour une attractivité commerciale renforcée

Le commerce et l'artisanat représentent une part importante de l'activité de notre ville en contribuant largement au développement économique local. Le transfert d'activités économique du centre de Saint-Brieuc vers sa périphérie constituant un handicap, il nous apparaît indispensable, chaque fois que cela est possible, de renforcer le contexte commercial pour dynamiser le centre ville.

Partant du constat que la circulation automobile rues du Général Leclerc et du Chapitre était incompatible avec le flux piéton important généré par le Centre commercial «Les Champs», la municipalité a pris la décision de rendre aux piétons ces deux voies.

En parallèle à cette décision, il est à noter que des places de stationnement en zone bleue (gratuite mais à durée limitée afin de favoriser la rotation des véhicules et donc l'accès aux commerces) seront créées place du Puits au Lait ainsi que rue Pierre Le Gorrec.



Cité de la Musique et de la Danse : Achèvement des travaux

Le compte à rebours avant l'ouverture de la Cité de la Musique et de la Danse est désormais lancé. Au mois de septembre prochain ouvrira ce nouvel équipement culturel.

Il s'agit de la concrétisation de l'approche que nous avions souhaitée s'agissant du devenir de l'école de musique et de la danse aujourd'hui installée sur le site de la caserne Charner.

Il convient de rappeler que l'aménagement en cours de l'ancien Carmel doit concourir aux objectifs prioritairement fixés à savoir : l'amélioration des conditions d'enseignement ainsi que le développement de l'apprentissage à Saint-Brieuc de la musique et de la danse tout en protégeant la dimension de conservation du patrimoine et de mémoire du lieu, en conservant notamment la façade et le jardin du cloître.

Cet implantation, en ce lieu, a aussi pour objet d'assurer un développement harmonieux du territoire de la ville en renforçant l'équilibre, en terme d'équipement, entre les différents quartiers.

Il s'agit par conséquent d'une des grandes réalisations de cette mandature dans le domaine de la culture.

Cet équipement répond aux objectifs de rassembler l'Ecole Nationale de Musique et de Danse autour d'un projet commun ; de proposer un équipement phare en matière d'enseignement musical et chorégraphique ; de structurer l'aménagement du territoire par un rayonnement départemental et enfin d'inscrire l'équipement au sein de la vie culturelle locale et intercommunale comme acteur incontournable de la vie associative.



Système de vidéoprotection : un nouvel outil pour lutter contre le sentiment d'insécurité

Lors de la séance du 17 décembre 2008 le conseil municipal a adopté une décision de principe visant à l'installation d'un système de vidéo-protection à Saint-Brieuc.

Ce système, composé de 11 caméras, doit permettre d'agir contre la délinquance, d'accentuer la prévention, d'optimiser sous certaines conditions l'intervention des services de police et de secours et enfin de sécuriser les bâtiments publics.

La vidéo protection constitue un nouvel outil mis à la disposition des collectivités territoriales pour lutter contre le sentiment d'insécurité vécu par une partie de la population. Mis en place dans de nombreuses collectivités, ce système a démontré au cours du temps son utilité dans le domaine de la prévention de la délinquance et dans la recherche d'auteurs de délits.

18 mois se sont écoulés depuis la décision du conseil municipal. Ce délai a permis de réaliser des études nécessaires à l'aboutissement du projet et d'obtenir les autorisations administratives préalables à l'installation du dispositif.

En effet il va de soi que la mise en place d'un tel système doit être encadrée strictement et doit concilier rigoureusement le respect des libertés publiques et individuelles. Aussi le conseil municipal a souhaité qu'un comité d'éthique soit associé à la mise en place du dispositif.

L'installation du système est actuellement en cours et sa mise en service devrait être effective dans les semaines qui suivront l'achèvement des travaux.

Hommage à Michel Boulaire : « Un ami est parti »

Comment résumer une vie si remplie, si tournée vers les autres où Michel a toujours donné que ce soit dans ses nombreux engagements associatifs, dans sa vie professionnelle, dans son engagement politique, dans sa vie personnelle.

Lors des derniers échanges que j'ai eus avec lui, il m'a dit « Martine, il faut donner, toujours donner », voilà comment était Michel, généreux et exigeant à la fois.

Michel est parti, emporté par une terrible maladie qui ne lui a pas donné une seconde chance.

Comment allons-nous faire sans lui, sans son dynamisme, sa créativité de tous les instants, sa bonne humeur, ses blagues, son ouverture d'esprit, sa curiosité continuelle, son goût pour la vie, pour le genre humain.

Nous connaissions son engagement pour son quartier de Cesson, il y avait des racines si profondes.

On aimait son activité débordante, toujours prêt à donner un coup de main pour les uns et pour les autres, pour le comité de quartier ou



de jumelage, pour la vieille et bien d'autres choses encore.

Toute cette richesse de sa personnalité l'a conduit à s'engager encore plus au service de sa ville qu'il aimait tant. Conseiller municipal

en 1989, Michel était devenu Adjoint en 95 sur une fonction où il excellait, celle de la vie associative à laquelle il a donné le meilleur de lui-même.

Lui par nature homme chaleureux et de contact s'était alors retrouvé encore un peu plus entouré de cette énergie collective qu'il aimait tant.

Michel était un militant aux convictions de gauche profondes et anciennes. Il nous manque déjà.

C'était un ami fidèle et sincère

C'était un être humain au cœur « gros comme ça ». Il n'y en a pas tant que ça.

Tous les élus socialistes et apparentés du conseil municipal, d'hier et d'aujourd'hui, se joignent à moi pour renouveler leur soutien à Marie-Claude, Valérie et Jean-Michel, à ses petits fils adorés, et les assurer de toute leur amitié.

*Groupe de l'opposition du Parti Socialiste et apparentés :
Pascal Bourquard, Christine Gacel,
Nolwenn Guyonnet, Martine Hubert,
Mohamed Ibnayassin, Mado Lefaucheur, Pascal Le Guern.
Tél. 02 96 60 44 42 - 10 rue Vicairie à Saint-Brieuc.*

Santé publique : Urgence !

Le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc, 1308 lits répartis sur 4 sites, est le troisième établissement public de santé en Bretagne après les CHU de Rennes et Brest. Fin d'année 2009, la certification de qualité lui a été décernée par la Haute Autorité de Santé. Cette distinction est le résultat de l'implication de l'ensemble de la communauté hospitalière qui, malgré des conditions d'exercice de son activité souvent très difficiles, s'est engagée dans une démarche d'amélioration des pratiques de prise en charge des patients.

Cependant le centre hospitalier de Saint-Brieuc souffre des mêmes maux que l'ensemble des établissements publics de santé de notre territoire. Depuis plusieurs années, nous assistons à une dégradation régulière de l'hôpital public dans notre pays. Malgré le dévouement du personnel soignant, les conditions d'accès aux soins sont de plus en plus difficiles. La nouvelle loi dite « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » ne va faire qu'aggraver les choses, de même que la loi 2010 sur le financement de la Sécurité Sociale qui étrangle financièrement les hôpitaux publics. Mais le système qui reste le plus pervers et pénalisant pour l'hôpital public, c'est la tarification à l'activité, (T 2A) introduite par le plan hôpital 2007 qui assoit les budgets des hôpitaux sur leur activité et non plus sur leurs besoins. Ce sont les recettes issues des activités hospitalières qui déterminent les dépenses et non l'inverse, avec pour effet de faire glisser vers le secteur



privé les activités les plus rémunératrices.

Que le système de santé français ait besoin de réformes pour le rendre plus performant, plus humain, certes, mais cela ne se fera pas en discréditant l'hôpital public, en démoralisant les professionnels de santé, en diminuant les budgets, ni en gérant les hôpitaux publics avec comme seule approche la logique comptable. La

santé n'est pas une marchandise.

Les membres du conseil d'administration ont un rôle important, même si tout est fait pour le minimiser et encore davantage à partir de juin 2010 lors de la mise en place du conseil de surveillance.

Il faut avoir le courage de dénoncer cette politique nationale de santé qui risque de conduire à terme les hôpitaux publics droit dans le mur. La santé ne peut être utilisée comme variable d'ajustement pour combler la dette publique. Derrière les mots « rationalisations, fusions, mutualisations des moyens financiers et humains etc » se cachent suppressions d'emplois, fermetures de lits, disparitions de certaines spécialisations. Il faudrait au contraire développer les coopérations, développer les moyens pour que l'offre de soins s'améliore dans tous les domaines de la santé publique.

Malgré la « crise », les profits financiers des grands groupes, notamment pharmaceutiques, grimpent en flèche. Mettons-les à contribution pour répondre aux besoins de santé. Engageons un vrai débat sur ces questions de financement.

*Annie Meyer,
administrateur du centre hospitalier,
et Jean-Guy Le Bère,
Conseillers municipaux communistes.
Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42.
Jean-Guy Le Bère reçoit le vendredi
de 10h30 à 12h, 10 rue Vicairie.*